

CONFÉRENCES DE "L'UNION CANADIENNE"

"L'Union Canadienne" de Saint-Boniface a repris dimanche soir, le 26 janvier, la série de ses conférences publiques si goûtées de la population de la ville. S. G. Mgr l'Archevêque a donné la première conférence de la nouvelle série. Sa Grandeur a parlé de la langue française au Canada, de ses droits historiques et constitutionnels, de la nature de notre parler, à la pureté duquel nombre de Français venus au pays ont rendu de si beaux témoignages, et qui est infiniment supérieur à l'argot parisien.

M. le docteur Laurendeau, président du comité littéraire, a évoqué le souvenir de MM. Alexandre Beauré et Zotique Bertrand, deux des membres de "l'Union" emportés par l'épidémie de l'automne dernier.

M. Noël Bernier, appelé à remercier le conférencier, l'a fait avec un rare bonheur.

Un chœur d'artistes a exécuté de remarquables chants.

La prochaine conférence aura lieu le 9 février et sera donnée par l'honorable Juge L.-A. Prud'homme.

VIATIQUE

Un malade peut-il recevoir le saint Viatique avant de subir une opération, vu qu'il est toujours possible qu'il se produise quelque complication grave prévue ou imprévue après l'opération et que les vomissements, qui sont la suite ordinaire de l'usage des anesthésiques, empêche de communier alors?

Un malade doit recevoir, et un prêtre, qui en a la charge, doit donner le Viatique, lorsqu'il y a danger probable de mort, au jugement fondé de personnes sérieuses, même autres que le médecin. Ce danger probable peut exister plusieurs jours avant que se produise l'article de la mort, conséquence de la maladie, ou d'une autre cause. Il ne faut pas confondre le cas de danger probable de mort pour le Viatique avec le cas de danger probable de mort pour l'Extrême-Onction. Dans ce dernier cas, il faut que le danger provienne de la maladie, ou du grand âge qui est une maladie. Au contraire, pour le Viatique, il suffit d'une probabilité de mort produite par une cause quelconque. C'est ainsi qu'avant une traversée périlleuse, un combat meurtrier, on peut et l'on doit recevoir le Viatique, mais l'on ne peut pas recevoir l'Extrême-Onction, parce que, s'il y a danger probable et même très probable de mort, il n'y a pas de maladie.

Un malade qui doit subir une opération qui offre un danger probable de mort, avec probabilité qu'il ne pourra pas recevoir le Viatique après l'opération, doit le recevoir avant l'opération. A la vérité, presque tous les bons catholiques se font un devoir de communier avant une opération sérieuse, malgré l'affirmation du médecin qu'elle ne présente aucun danger, et ils font bien. Mais lorsque l'opération présente un danger probable